

## Comité syndical du 27 juin 2018

### DELIBERATION N° 18-025

**Objet :** Autorisation au Président à signer un marché d'équipements informatiques pour le Hub Numérique Nikola TESLA

Le vingt-sept juin deux mille dix-huit à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<b><u>Sont présents :</u></b>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
Acte rendu exécutoire :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
	<b><u>Est excusé et suppléé :</u></b>	
Publication ou notification :	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
	<b><u>Ont donné pouvoir</u></b>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Djida TECHTACH
	<b><u>Sont absents :</u></b>	
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	



Le Comité syndical,

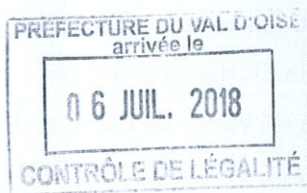
Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n° 18-025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à signer le marché à procédure adaptée, inférieur à 221 000 €, sous forme d'accord-cadre mono-attributaire avec bons de commande ayant pour objet les équipements informatiques du Hub Numérique Nikola TESLA ;

**AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures utiles à la signature et la notification subséquente de cet accord-cadre ;

**DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique

Le Président



Monsieur Pierre-Édouard EON